



**DELIBERATION n° Del.2023-IX-160**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023**

*Commune de*  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 28  
- représentés : 4  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
20 NOV. 2023

De la publication le  
20 NOV. 2023

**PRESENTS :** Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte  
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,  
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,  
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,  
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,  
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-  
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-  
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers  
municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,  
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-  
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

**ABSENTS :** André LACHENAL

**Secrétaire de Séance :** Bernard PAJANI

**Approbation de la convention de partenariat avec la station de Crest-Voland Cohennoz  
concernant les tarifs des forfaits de ski pour le public scolaire**

**Rapporteur :** Madame Martine BEAUMONT, Adjointe au Maire.

La commune de Faverges-Seythenex souhaite assurer la continuité de la pratique du ski dans les écoles de son territoire.

Cette volonté s'inscrit dans le soutien global de la pratique sportive dans les écoles qui a pour objectif de lutter contre la sédentarisation, de permettre de découvrir différents sports tout en prenant connaissance de son environnement naturel proche.

Sont concernés les classes élémentaires des trois écoles de Faverges-Seythenex. Selon la volonté de l'école, les élèves pratiquent du ski alpin et ou du ski de fond.

La commune souhaite pouvoir faire bénéficier les écoles de tarifs avantageux dans un contexte d'inflation.

La station de ski de Crest-Voland Cohennoz propose des tarifs demi-journée à 5,60 euros et des tarifs journée à 9,20 euros par enfant.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **APPROUVE** la convention de partenariat entre la station de ski de Crest-Voland Cohennoz et la commune de Faverges-Seythenex dont un exemplaire est joint en annexe ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur la Maire, ou un adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec la station.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX

